

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: Accueil de collègues et d'enfants de collègues étrangers. — Vaud : Nécrologie : C. Chapalay ; O. Jan. — Dans les sections : Aigle. — Nouvelles de l'A.V.M.G. Service de placement. — Genève : U.I.G. - Messieurs : Convocation, — U.I.G. - Dames : Assemblée du 16 février. — A propos du congé du jeudi. — Appel. — Neuchâtel : Question de traitement. — Dans les sections : Neuchâtel ; Val-de-Travers. — Mise au concours. — Exposition scolaire permanente. — Informations : Chez nos voisins : Zurich. — Appel en faveur de la Pologne. — Billet de la semaine.

Partie pédagogique: André Tissot : Suppression des notes chiffrées au Gymnase de La Chaux-de-Fonds. — R. D. : L'école provisoirement chimérique. — Texte littéraire. — Emploi de la négation. — Pour les petits : Trois petits oiseaux ; Chantecler ; La grue et le vermissreau. ; Je voudrais être un escargot.

PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL S.P.R.

ACCUEIL DE COLLÈGUES ET D'ENFANTS DE COLLÈGUES ÉTRANGERS

Les invitations nous arrivent à un rythme réjouissant. Certaines fiches sont touchantes : indication de l'âge, de la taille, de collègues, ou d'enfants dont on tient non seulement à se faire des amis, mais que l'on entend traiter en parents. Merci à vous tous de votre empressement à ouvrir votre foyer à des collègues touchés par le malheur !

Prière instantanée de remplir sans tarder votre fiche d'invitation et de l'envoyer à notre président Junod, Delémont !

VAUD

NÉCROLOGIE

† **Constant Chapalay.** Les rangs s'éclaircissent chez les vétérans de l'enseignement. Le 24 janvier dernier mourait C. Chapalay, à l'âge de 70 ans. À ses obsèques, toute la population d'Ormonts-Dessus remplissait le temple de Vers-l'Eglise pour lui rendre les derniers devoirs. Population reconnaissante, car C. Chapalay rendit d'innombrables services dans cette région montagnarde où il exerça une activité aussi longue que féconde.

Originaire de Château-d'Oex, né à l'Etivaz le 17 septembre 1875, il obtint son brevet en 1896 et fut immédiatement nommé à Vers-l'Eglise. En 1935, il prit sa retraite, mais continua d'habiter les Ormonts, remplissant les fonctions d'officier d'Etat-civil, de préposé communal à la culture des champs, de secrétaire-caissier de la Société vaudoise de secours mutuels et chargé de quantité de ces emplois honorifiques exigeant du temps et du dévouement.

Montagnard de race, le régent Chapalay devint facilement Ormonnan de cœur, comprenant les gens de là-haut, vivant leur vie, élevant leurs enfants dans l'amour du sol natal, leur rendant tous les services qu'un régent aimé et estimé peut rendre. Les vicissitudes ne lui furent pas épargnées, mais il subit les coups du sort avec résignation.

Le souvenir de C. Chapalay restera longtemps vivant dans la contrée des Diablerets.

C. G.

† **Oscar Jan.** C'est après une longue et pénible maladie supportée avec courage et résignation qu'est décédé le 28 février, dans sa 77e année, notre ancien et dévoué collègue Oscar Jan.

Breveté en 1888, il débute dans l'enseignement à Gressy, puis à Yverdon où il pratique durant dix ans. C'est en 1902 qu'il est nommé à Lausanne en même temps que les collègues Fankhauser, Nicole et Julien Magnin.

Après un séjour de trois ans à Montheron, il descend en ville au collège d'Ouchy où durant 27 ans il restera fidèlement attaché et où il terminera sa belle carrière toute de dévouement et d'amour au service de l'Ecole.

Pendant plusieurs années, il dirige les classes de pré-apprentissage. Sa fermeté et son bon sens lui valent l'estime des autorités et l'affection de ses élèves. Ennemi de la routine, il cherche constamment à améliorer son enseignement des connaissances pratiques et des travaux manuels afin d'intéresser toujours davantage ses élèves et de les préparer mieux à affronter les difficultés qui les attendent dès leur sortie de l'école.

Très soigneux de sa personne, ponctuel et précis, toujours gai et de bonne humeur, il voulait être un exemple pour ses grands élèves qui lui exprimèrent maintes fois leur reconnaissance.

Oscar Jan fut un serviteur fidèle et dévoué de l'Ecole vaudoise.

A sa famille affligée, la S.P.V. exprime sa vive et profonde sympathie.

J. G.

DANS LES SECTIONS

Aigle. La section a tenu son assemblée ordinaire de printemps le 23 février à l'Hôtel du Nord, à Aigle. De nombreux membres avaient répondu à l'appel du comité.

La partie administrative fut brève. M. Gessenay, avant de céder la présidence de la section au collègue Meylan, d'Ollon, jette un coup d'œil rétrospectif sur l'activité du comité de Bex.

La caisse étant presque vide, l'assemblée fixe à titre exceptionnel pour 1946, la cotisation à Fr. 1.50 au lieu de Fr. 1.—.

L'ordre du jour portait l'étude des propositions du C.C. au sujet de l'adaptation de nos traitements. L'assemblée, après une discussion nourrie, décide d'appuyer le C.C. dans ses efforts mais suggère plusieurs modifications de détail.

La séance terminée, les collègues prennent ensemble le verre de l'amitié.

G. P.

SERVICE DE PLACEMENT

Après la semaine pédagogique de Genève, une institutrice française désirerait passer ses vacances à la montagne, mais le meilleur marché possible. Quel (ou quelle) collègue du Grand District ou du Jura (1000 mètres environ) pourrait lui procurer une chambre à 2 lits, dans une ferme ou chez lui ?

Transmettre tous renseignements à M. R. Dottrens, directeur de l'Ecole du Mail, Genève.

NOUVELLES DE L'A. V. M. G.

Cette association fait preuve d'une belle activité. C'est ainsi qu'à côté des leçons hebdomadaires ou bi-hebdomadaires données dans ses diverses sections, du cours de natation qui a lieu chaque jeudi à la Piscine Haldimand et des divers cours régionaux de ski, elle organise en outre des rencontres de basket-ball. La prochaine réunira le 16 mars, à 14 h. 30, au local de gym de St-Roch, à Lausanne, les équipes d'Yverdon, Cossonay, Morges, Nyon et Lausanne. Organisateur : Ed. Ansermoz, Beau-Site 15, Lausanne. Que voilà une bonne occasion de fraterniser et d'oublier fatigues et soucis.

V. Ly.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 15 mars à 17 h., à la Brasserie de la Madeleine.

Ordre du jour :

1. Communications du comité.
2. Proposition Roller - U. I. G. Dames : fusion des deux sections de l'U. I. G.
Discussion. Nomination d'une commission.
3. Proposition Matile : Abandon par chaque sociétaire d'une somme de 10 francs sur l'échéance de mars à titre de cotisation exceptionnelle affectée à la constitution d'un *Fonds de lutte*.
Discussion. — Votation.
4. Propositions individuelles.

U. I. G. - DAMES

COMPTE RENDU

de l'Assemblée administrative annuelle du 16 février 1946

Foyer de la Jeunesse protestante

La séance est ouverte à 15 h. 15 par Mme Moret-Ries qui souhaite la bienvenue à nos collègues venues nombreuses, puisque une centaine de signatures figurent sur les listes de présence.

Mme Moret donne tout de suite la parole à Mlle Géroudet pour la lecture de son rapport.

Le procès-verbal de la séance statutaire de février 1945 n'est pas lu, étant donné l'absence de Mlle Baechler. Toutefois, il est considéré comme adopté puisqu'il a paru dans l'*Educateur* !

Rapport de la présidente

Nous écoutons avec un vif intérêt le rapport détaillé de Mlle Géroudet. Nous nous rendons compte de tout le travail accompli par le Comité et surtout par notre présidente. Nous la remercions vivement.

Deux membres, atteintes par la limite d'âge, ont quitté l'enseignement. Ce sont Mmes Merminod et Beyeler que nous nommons membres honoraires.

Rapport de la trésorière

Mlle Berney nous renseigne sur notre situation matérielle : le boni apparent provient d'une rétrocession du Comité des messieurs.

Notre trésorière nous fait part de deux propositions :

L'une, de Mme Borel, d'augmenter la cotisation annuelle de Fr. 2.— afin d'indemniser plus convenablement la présidente (Fr. 350.— au lieu de Fr. 120.—).

L'autre, de Mme Laederach : effet rétroactif de la somme votée.

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité. La cotisation annuelle sera donc de Fr. 20.—.

Mles Lavanchy et Foëx, vérificatrices des comptes, donnent décharge à Mlle Berney et la félicitent de sa gestion.

Election du Comité

Mlle Baechler a accepté pour un temps limité la charge présidentielle. Elle est élue à mains levées, à l'unanimité. Nous savons ce que la présidence implique de soucis et de responsabilités, aussi sommes-nous particulièrement reconnaissantes à Mlle Baechler d'avoir bien voulu se laisser flétrir et accepter cette lourde charge.

Mmes Dottrens, Ruchon et Neuenschwander sont remplacées par Mles Aeschlimann, Demont et Chappuis. Le nouveau Comité, élu à mains levées, se compose donc comme suit :

Présidente : *Mlle Baechler*.

Membres : *Mmes Aeschlimann, Berney, Chappuis, Demont, Forney, Géroudet, Jeanguenin, Moret, Papouzopoulos, Rougemanet*.

La répartition des charges, ainsi que les délégations, paraîtront dans un prochain *Bulletin*.

Après la partie administrative, Mlle Géroudet salue la présence de nos invités — arrivés au cours de la séance — et leur donne la parole.

Nous entendons les messages pleins de cordialité de MM. Gaudin, (de la Section des messieurs), Jeanprêtre (de la S.P.J.) qui parle au nom de la S.P.R., Grec (Bulletin), Badan (S.P.V.), Baillet (Syndicat de l'Ain), de Mlle Léger (U.A.E.E.) et de M. Matile (Intersyndicale).

La séance se termine à 17 heures environ.

S. F.

A PROPOS DU CONGÉ DU JEUDI

Le vœu, émis par Mme Laederach à notre assemblée du 6 février, que le congé du jeudi soit rétabli dès la fin de la période de chauffage, ne peut être exaucé avant le 1er avril.

En effet, M. Grandjean nous écrit :

« ... Le rétablissement ne peut avoir lieu avant, parce qu'il est impossible d'avoir des horaires différents pour les deux enseignements primaire et secondaire. Or, dans l'enseignement secondaire, des écoles sont fermées (bâtiment de la rue d'Italie) ; il est exclu de faire entrer des élèves dans un bâtiment glacial avant le 1er avril, même si le chauffage est interrompu le 15 mars... »

Et notre directeur ajoute :

« Je sais que dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur la suppression du congé du jeudi n'a pas eu des résultats favorables... »

Nous remercions M. Grandjean de nous donner des motifs clairs de la prolongation de l'horaire d'hiver.

On accepte plus facilement les inconvénients dont on comprend la nécessité.

M. G.

APPEL

Chères collègues,

L'appel de la S.P.R., concernant l'accueil de collègues et d'enfants de collègues étrangers, en été 1946, ne vous a certainement pas laissées indifférentes.

Vous seriez désireuses de faire acte de solidarité, mais vous n'avez peut-être pas la possibilité de recevoir quelqu'un chez vous. Nous pourrions alors organiser des séjours mixtes (un collègue pouvant être logé dans une famille et prendre ses repas dans une autre famille).

Nous pourrions aussi rassembler des fonds nous permettant d'offrir le séjour en Suisse à un ou à plusieurs collègues.

Si l'une ou l'autre de ces suggestions vous satisfait, veuillez en aviser *Mlle Forney, Boulevard St-Georges 77*, et indiquer de façon précise ce que vous pouvez offrir : logement - repas - fonds.

Le Comité.

Les lignes signées G. B., relatives au sousigné et au S.C.N.E.O., parues sous la rubrique « Tribune libre », dans l'**Educateur** du 9 février dernier auraient dû paraître sous la rubrique « Genève » ; à titre de point final, dont acte.

G. B.

NEUCHATEL QUESTIONS DE TRAITEMENTS

Erratum. Dans l'article paru sous ce titre, le 16 février, j'ai fait l'état de la situation des maîtres primaires de la ville de Bienne, et, sur la base des renseignements extraits du mémoire établi par la section de La Chaux-de-Fonds, j'avais noté que le traitement maximum de ces maîtres s'était élevé, pour l'année 1945, à Fr. 11 485.

M. O. Poupon, instituteur à Bienne, me signale une erreur à ce sujet.

« L'indemnité de résidence de Fr. 1800.—, m'écrivit-il, est comprise dans le traitement de Fr. 5900 à Fr. 7700 qui s'élève donc à Fr. 9685 avec les allocations de renchérissement. »

Il ajoute que l'augmentation de 12,8 % n'a été appliquée que pendant le premier semestre 1945. Elle s'est élevée à 13,6 % pour le second semestre, et pour le premier semestre 1946, elle est fixée à 16,3 %.

En admettant que ce taux ne subisse pas de modification au cours de l'année, le traitement maximum pour 1946, y compris l'allocation fixe de Fr. 1000, atteindra le chiffre de Fr. 9955.

En remerciant M. Poupon de son obligeance, je prends bonne note de ses renseignements et prie les auteurs du mémoire ci-dessus d'en faire de même.

Stabilisation. La situation des serviteurs de l'Etat a occupé une grande place dans la dernière session du Grand Conseil.

Après le décret sur les allocations de renchérissement, nos députés ont encore adopté quatre motions portant toutes sur la nécessité de réviser l'échelle des traitements. Elles ont été développées par MM. Jean Liniger, Gaston Clottu, Charles Pattus et Georges Béguin.

Dans sa réponse, M. Edgar Renaud, chef du département des Finances, a déclaré qu'il n'avait pas attendu le dépôt de ces motions pour mettre en chantier l'étude de longue haleine qu'exige la refonte des lois sur la matière. Le moment ne lui paraît cependant pas opportun pour procéder à la stabilisation ; les conditions de la vie sont encore trop incertaines. En 1921, on a commis l'erreur d'adopter une nouvelle échelle alors que le coût de l'existence était à son point culminant ; la chute qui se produisit ensuite entraîna les diminutions que l'on sait. Il ne faut pas renouveler cette fâcheuse expérience. Le Conseil d'Etat se réserve donc de présenter son projet en temps plus favorable.

De notre côté, nous devons encore mettre au point nos propositions. En attendant, contentons-nous du viatique des allocations.

J.-Ed. M.

DANS LES SECTIONS

Neuchâtel. Cette section, réunie en assemblée administrative annuelle le 23 février, a réélu comme président M. Fritz Humbert-Droz et confirmé dans son mandat de représentante au Comité central Mlle Lili Vuille, institutrice à Neuchâtel. M. Léopold Schwab reste suppléant.

Cette réunion a été suivie d'un souper comptant une cinquantaine de participants parmi lesquels Mme et M. le Dr Chable, président de la Commission scolaire. Plusieurs de nos collègues y assistaient avec leurs épouses.

Et l'on se divertit beaucoup au cours de la partie récréative qui termina cette bonne journée.

J.-Ed. M.

Val-de-Travers. La section du Val-de-Travers, réunie en assemblée générale à Couvet, mercredi 20 février, a réélu en bloc le comité sortant de charge.

Après quelques nominations statutaires, une magnifique série de vues suisses en couleur fut présentée par un collègue photographe amateur.

Dans une précédente séance, la section a adopté, avec quelques modifications, le projet de réadaptation des traitements présenté par le Comité central.

Ph. L.

MISES AU CONCOURS

La Chaux-de-Fonds. 4 postes d'institutrices. Délai d'inscription : 15 mars 1946.

La Brévine. Poste d'institutrice de la classe des Taillères. Délai d'inscription : 18 mars 1946.

Neuchâtel. 2 postes d'instituteurs. — 1 poste d'institutrice. Délai d'inscription : 18 mars 1946.

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

L'automne dernier, le comité a organisé dans ses locaux une exposition temporaire de matériel intuitif utilisé dans les classes de première année.

Il a l'intention de continuer ce travail de vulgarisation et de s'intéresser en 1946 à la question des travaux manuels.

Pour cela, la collaboration du corps enseignant lui est indispensable. Serait-ce trop demander aux collègues qui vont terminer leurs cours d'hiver de sélectionner quelques objets nouveaux ou spécialement intéressants confectionnés durant l'année et de nous les faire tenir en prêt ?

Nous pensons pour les degrés supérieur et moyen aux travaux de cartonnage, menuiserie, sculpture, modelage, ferronnerie, aux objets destinés à être utilisés éventuellement comme moyen d'enseignement intuitif.

Pour le degré inférieur où existe un domaine presque illimité dans les collages, pliages, etc., les institutrices, en se prêtant à la collaboration que nous leur demandons, enrichiront la collection de leurs collègues du même degré, donneront à celles-ci de nouvelles idées infiniment profitables.

Les frais d'envoi d'objets seront remboursés aux expéditeurs.

D'avance, le comité de l'E. S. P. exprime à chacune et à chacun sa gratitude pour l'aide effective qu'il recevra des diverses parties du canton.

M. M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Zurich. Le 10 février dernier, le peuple zurichois fut appelé à réélire son personnel enseignant. Dans les cinq circonscriptions scolaires de la ville, la participation au scrutin fut particulièrement forte. La Schw.

Lehrerzeitung (22 février) donne à ce sujet d'intéressants détails. 588 maîtres primaires se sont vus confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle durée de 6 ans. On constate de grandes différences dans les résultats. Ce sont les instituteurs qui obtiennent le plus de oui, encore que chez d'aucuns on relève de gros déchets : ainsi le titre de docteur ne paraît pas être en grande faveur. Les institutrices sont plus combattues et plus particulièrement les institutrices mariées. Dans la plus grande circonscription, l'Uto, les 92 membres du corps enseignant masculins obtiennent une moyenne de 180 non (minimum 134), les 55 institutrices 900 non et les mariées 2378. On attendait avec curiosité le résultat concernant un des signataires de la « pétition des 200 ». Il obtint : dans la circonscription 2 (Wollishofen et Enge) 3522 oui et 2199 non ; dans la 3e (Wiedikon) 5032 oui et 5261 non ; dans la 9e (Albisrieden) 790 oui et 760 non, soit un total de 9344 oui et 8220 non. Il est donc réélu.

APPEL EN FAVEUR DE LA POLOGNE

La *Schw. Lehrerzeitung* lance un vibrant appel en faveur des instituteurs polonais et de leurs écoles. Une délégation du gouvernement de Pologne, de passage en Suisse, a brossé un tableau navrant de la situation : dans plusieurs localités, les écoles sont encore fermées et un nombre incalculable d'enfants ne peuvent suivre un enseignement régulier ou recevoir une instruction méthodique. Tout fait défaut, plus spécialement le matériel scolaire : cahiers, papiers à dessin, plumes, crayons, etc.

Les instituteurs suisses sont expressément priés de mettre de côté tout ce qui, dans leur classe, n'est plus employé. Pas nécessaire que ce soit du neuf : ce qui est encore utilisable sera le bienvenu dans ces classes où tout manque.

La misère n'est pas moins grande chez les instituteurs. D'aucuns, et ils sont nombreux, sont dans le dénuement le plus complet : faute de vêtements, beaucoup ne peuvent reprendre leur poste. Habits, lingerie, souliers seront reçus avec reconnaissance par l'*Oeuvre de secours pour les écoles et les instituteurs polonais*, Ambassade de Pologne, à Berne.

BILLET DE LA SEMAINE

MARS QUI RIT MALGRÉ LES AVERSES

Mars, pour beaucoup d'entre nous, n'annonce pas le printemps, mais... l'approche des examens. C'est le moment du coup de collier final : veilles prolongées, insomnies, fronts soucieux, joues pâlissantes. La nervosité augmente et l'air plus ou moins tendu qu'elle nous vaut ne contribue pas, vous le savez, à stimuler le zèle au travail de nos écoliers. Il faut réagir, mais comment ?

Ecoutons Musset :

Aime, et tu renâtras : fais-toi fleur pour éclore.
Il faut aimer sans cesse après avoir aimé.

Ces vers compris, bien entendu, dans le sens que vous savez !

Ad. Lys.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

SUPPRESSION DES NOTES CHIFFRÉES AU GYMNASSE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Dans son article du 2 février 1946, M. R. Dottrens dit, à propos des notes chiffrées et des examens, qu'« ils sont devenus, pour les maîtres, le but en soi, un moyen de discipline et de stimulation ; pour les élèves, une menace qui plane constamment ». C'est sans doute en s'inspirant d'idées du même ordre que M. Lalive, l'ancien directeur du Gymnase avait, dès 1941, supprimé les notes chiffrées dans l'établissement qu'il dirigeait. Quant aux examens, ils n'existent plus chez nous depuis fort longtemps, mais, comme le dit également M. Dottrens, « le remède était souvent pire que le mal ». En effet, on avait adopté le système des épreuves réparties sur toute l'année et on tirait les moyennes des résultats obtenus, d'où un double inconvénient : le nombre trop considérable de travaux écrits, des calculs longs et compliqués pour établir les moyennes trimestrielles, puis annuelles. Il en était résulté un abus intolérable du chiffre et de l'arithmétique.

La réaction fut d'autant plus vive et on décida de supprimer entièrement les notes chiffrées, de les remplacer par des « mentions » et bientôt ces mentions même parurent superflues. On se borna à un « certificat psychologique » dans lequel on faisait une sorte de portrait psychologique de l'élève, sans se soucier de le taxer dans les diverses branches, mettant en valeur qualités et défauts, donnant des conseils, etc. L'appréciation devait rester globale, reflétant dans sa forme même l'unité et « l'unicité » du modèle.

M. Lalive, soutenu par les autorités, mettait un très grand espoir dans cette réforme. Il pensait notamment que la fraude disparaîtrait, que l'opposition entre maîtres et élèves irait s'atténuant, pour faire place à une collaboration toujours plus étroite et aboutir à une véritable communauté de travail : Ecole de l'intérêt et non plus de la férule.

La suppression des chiffres n'était donc qu'une partie, modeste en somme, d'une réforme plus profonde, visant à transformer l'esprit même de l'enseignement.

Si la réforme avait été radicale, elle aurait dû entraîner la suppression des classes et surtout de la promotion, peut-être même une modification ou une suppression des examens finaux. Mais cela dépassait les compétences des autorités locales. La réforme dut donc, par la force des choses, rester incomplète.

Quelle fut la réalisation ? Il fallait tout de même tenir les parents au courant de ce qui se passait à l'école, surtout les parents des petits élèves (notre école comprend des élèves de 11 à 18 ans) et il fallait également des certificats en vertu desquels on put décider de la promotion.

Un « certificat psychologique » était décerné à la fin de chaque trimestre, sous forme de texte suivi, rédigé par le maître de classe sur les indications de ses collègues. Il était parfois très court. A la fin de

l'année scolaire, des conférences partielles examinaient le cas de chaque élève et décidaient du passage dans la classe supérieure. Entre temps, les parents recevaient des avertissements par le canal du « bulletin journalier », mais ceci surtout quand quelque chose n'allait pas. Sous cette forme, le nouveau système fut appliqué pendant deux ans environ.

Les élèves, en général, l'accueillirent favorablement. Peut-être, au début surtout, furent-ils quelque peu tentés de se laisser aller à la facilité, mais cela dura peu et en tout cas le travail, dans son ensemble, n'en fut pas moins bon. La preuve était faite, et c'est là un élément important du problème, qu'un collège peut parfaitement travailler sans notes chiffrées.

Consultés à diverses reprises, les élèves ont déclaré qu'ils se sentaient plus libres et comme délivrés d'un poids mort. Ils se réjouissaient de pouvoir se vouer davantage à des travaux personnels et conduire leurs études davantage selon leurs aspirations personnelles. Ils souhaitaient cependant que quelque précision pût être introduite qui les mit à l'abri d'un arbitraire éventuel lors de la promotion et qui pût également leur indiquer avec quelque certitude, et à l'avance, si leur passage dans la classe supérieure était acquis ou problématique.

Parmi les parents, plus enclins à se rappeler, comme un modèle, leur temps d'école où régnaienr les 6 et les zéros, on rencontra de chauds partisans des notes. Ils se plaignirent de l'ignorance dans laquelle on les maintenait, de l'incapacité où ils étaient de se faire une idée exacte des progrès ou des difficultés de leurs enfants, par le truchement des appréciations. Beaucoup tenaient à l'idée de l'« émulation » et se montraient sceptiques quant à la faculté de maintenir à un niveau élevé le travail des élèves par le seul intérêt. Un certain nombre d'entre eux firent même une pétition demandant le retour immédiat aux notes chiffrées. Les autorités scolaires, tout en examinant avec attention les critiques faites, affirmèrent leur volonté de continuer pendant un certain temps encore l'expérience. Il est, en effet, impossible de tirer hâtivement des conclusions d'un système auquel on ne s'habitue pas de si tôt, ni chez les parents, ni chez les professeurs, ni chez les élèves.

On fit alors un premier essai de mise au point. Qu'on le voulût ou non, il fallut bien se rendre à l'évidence : les classes et, par conséquent, la promotion, continuaient d'exister ; de même que les examens : baccalauréat, ou examens d'Etat. Or, les « portraits psychologiques » se révélaient décidément une base insuffisante, pour décider équitablement de la promotion, parce que trop imprécis. De plus, on s'aperçut qu'un facteur subjectif pouvait assez facilement intervenir : le maître de classe rédigeant le « portrait », voyant, tout comme un peintre, à travers son tempérament. Bien entendu, il était toujours facile d'admettre ou de refuser les meilleurs et les plus mauvais élèves. Comme toujours aussi c'étaient les cas limites qui causaient les difficultés les plus grandes, et, le doute profitant à l'accusé, on laissait peu à peu gravir tous les échelons du Gymnase à des élèves qui, soumis à l'épreuve implacable de l'examen final, échouaient ensuite dans une proportion accrue. Cela était fâcheux, car s'il est facile de changer de carrière à 15 ou 16 ans,

c'est plus difficile à 18 ou 19. De plus, pour les parents et les élèves, l'épreuve d'un échec à la maturité est beaucoup plus cuisante que celle d'une non-promotion en cours de scolarité.

Le corps enseignant du Gymnase et les autorités se mirent au travail pour tâcher de découvrir le moyen de sauvegarder les avantages, tout en évitant les inconvénients de la nouvelle méthode. On décida de délivrer deux bulletins semestriels, dans lesquels les résultats seraient donnés par disciplines, sous deux formes — le maître de chaque discipline étant responsable du texte qu'il propose et qui est reproduit intégralement dans le bulletin — d'abord : une appréciation cherchant à caractériser au mieux le travail et le comportement de l'élève, ensuite une mention : très bien, bien, passable, médiocre, etc., qui résume l'appréciation. Ces appréciations particulières sont ensuite complétées par une appréciation globale — héritière du certificat psychologique d'antan — où le maître de classe tire les conclusions des appréciations de ses collègues et donne des indications aux parents quant à la voie à suivre dans l'éducation de leur enfant. Grâce aux mentions, il fut ensuite possible d'établir un règlement de promotion, prévoyant un certain nombre de minima nécessaires pour le passage dans la classe supérieure. Cependant, ces mentions sont loin de constituer l'unique critère de promotion et chaque cas continue à être discuté par tous les professeurs intéressés, à la fin de l'année scolaire. Dans ces discussions, les appréciations doivent jouer un rôle au moins égal à celui des mentions.

Les parents sont tenus au courant du travail de leurs enfants par le canal du bulletin journalier. De plus, deux fois par an, les professeurs inscrivent dans ce même bulletin, leurs rapports de mi-semestre.

Nous voilà, sans doute, bien loin du premier projet et de l'école de l'intérêt. On reparle d'épreuves, de promotion, de mentions et d'aucuns diront : « C'est se donner bien du mal, pour revenir, après de savants détours, à son point de départ ! Vous avez réintroduit les notes sous une autre forme, par conséquent votre réforme n'en est pas une ! »

Sans doute, il faut bien l'avouer, nous sommes quelque peu revenus en arrière, mais le caractère assez abrupt de la réforme, au début, a permis de rompre avec pas mal de préjugés, notamment celui que, sans quarts de points, et même dixièmes de points, il n'est pas possible de travailler dans une école. Même si elles ressemblent à des notes, les mentions sont plus simples que ces dernières — je ne dirai pas nécessairement que les notes entières : 6, 5, 4, 3, employées dans certains gymnases de Suisse allemande — ; elles ne permettent pas les calculs d'apothicaires auxquels les élèves se livraient avec les chiffres. De plus, elles sont accompagnées pour toutes les grandes disciplines d'appréciations très complètes dont l'ensemble forme un véritable « certificat psychologique » plein d'indications précieuses pour les parents, les professeurs et le directeur.

Les maîtres peuvent se consacrer davantage à l'enseignement et se libérer de l'éternel souci de taxation qui, souvent, empoisonnait les

leçons. Ils pratiquent beaucoup plus l'interrogation commune, la révision en commun, l'enseignement socratique. Beaucoup de professeurs parviennent à faire régner dans leurs classes un esprit nouveau, d'où la brigue, l'envie et les rivalités mesquines sont absentes. Les élèves travaillent davantage pour se cultiver que pour rapporter des 6 à leurs parents.

L'expérience n'est pas terminée, il est trop tôt pour dire si elle a réussi ou non. Ce qui est sûr et certain, c'est que personne dans notre école ne souhaite une restauration absolue de l'ancien régime !

L'expérience faite a porté à la note chiffrée un coup sérieux et je n'imagine pas qu'elle puisse reprendre jamais le pouvoir absolu d'antan ! Et cela c'est déjà un résultat !

André Tissot.

L'ÉCOLE PROVISOIREMENT CHIMÉRIQUE

Il a paru dans le No 7 de l'*Educateur*, sous la signature de M. G. Durand, un article dans lequel je relève la phrase suivante :

« Les champions de l'éducation nouvelle, eux, désirent que l'on réserve toute la grammaire pour les plus de quinze ans et que le maître laisse l'enfant s'exprimer librement, quitte à le reprendre patiemment mot par mot. Ces généreux pédagogues oublient de déclarer que la correction d'une trentaine de courtes compositions libres réclame 4 à 6 fois plus de temps qu'il n'en a fallu pour les rédiger. Or, vouloir qu'une demi-heure de classe exige du maître deux heures de travail personnel, c'est vouloir une impossibilité technique et une absurdité professionnelle. En d'autres termes, nous avons retrouvé l'école provisoirement utopique ».

Je suis au regret de dire à notre collègue qu'il est dans l'erreur et je suis tout prêt à l'accueillir dans une classe à effectif normal travaillant dans les conditions habituelles de tous, où il pourra se rendre compte que les enfants composent librement sans que l'institutrice perde à corriger 4 à 6 fois plus de temps que les élèves n'en mettent à rédiger. Les généreux pédagogues auxquels il fait allusion pratiquent effectivement la générosité que voici : Ils ont entraîné leurs élèves, même de tout petits, à ne jamais écrire un mot ou une expression dont ils ne sont pas sûrs de l'orthographe. Pendant la leçon de composition, les enfants viennent tout simplement demander à l'instituteur ou à l'institutrice ce qu'ils ne savent pas écrire. Ceux-ci l'écrivent pour eux.

La leçon est une collaboration à la suite de laquelle le temps consacré à la correction de l'orthographe se réduit à zéro. Il n'y a donc nulle impossibilité technique, encore moins absurdité professionnelle. L'école provisoirement utopique, au sens de M. Durand, existe à quelque 1800 mètres de l'endroit où il enseigne.

J'ajoute que je n'ai rien contre les exercices de M. Durand. Ils n'ont qu'un défaut : ils s'appliquent à toute une classe, par conséquent, sont trop faciles pour certains et trop difficiles pour d'autres. Il faudrait les individualiser. Là encore, je peux montrer à M. Durand comment on pratique la correction et l'entraînement par le travail individualisé dans des classes de 25 à 30 élèves.

C'est parce que ce travail se poursuit avec succès depuis bientôt vingt ans que les champions de l'éducation nouvelle sont de plus en plus convaincus qu'il est infiniment plus avantageux à tous points de vue d'enseigner la langue avant la grammaire. Il est alors possible d'aborder cette dernière avec profit au moment où le développement mental des enfants leur permet de comprendre la logique particulière de cette discipline. Mais on n'a jamais réussi, que je sache, à enseigner assez de grammaire aux jeunes enfants pour qu'ils soient capables de justifier par elle toutes les formes d'expression de leur pensée et d'exprimer correctement celle-ci par écrit. C'est la raison pour laquelle on a repoussé au degré moyen l'enseignement habituel de la composition française et fait une telle place à l'orthographe en sacrifiant à la méthode traditionnelle, la culture des moyens d'expression de l'enfant ; c'est-à-dire l'essentiel dans l'enseignement de la langue.

Et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons cherché et trouvé une autre solution à cette difficulté.

R. D.

N. B. — J'extrais d'un livre récent : « L'enfant et la langue écrite » de M. R. Thabault, auteur de manuels remarquables pour l'enseignement du français, les lignes suivantes :

« On peut donc enseigner la langue française et l'orthographe sans enseigner la grammaire. Inversément, si l'on se fie à l'enseignement traditionnel de la grammaire pour donner aux enfants le sens de la phrase française écrite, on court au-devant de cruels mécomptes ».

TEXTE LITTÉRAIRE

Tôt levé, il est l'un des premiers, avec la charrette du laitier, à bousculer le silence du matin.

A travers les brumes d'un sommeil mal dissipé, j'écoute son tintamarre s'étirer le long du chemin, cette rumeur importante des gens qui ne veulent pas que leurs vertus matinales passent inaperçues des voisins.

Puis il commence sa navette de petit bourgeois qui fait chaque jour sa promenade hygiénique... Il reprend son souffle tous les deux cents mètres et ne pousse pas plus loin que la première auberge de la banlieue. Alors, prudemment, il gagne le chemin du retour et recommence sa petite quête, attrape quatre sous par-ci et six sous par-là, attend la grosse dame qui, de loin, lui fait un geste désespéré, cueille avec précaution, sur le bord du trottoir, un vieux monsieur rhumatisant, abandonne à regret un panier de provisions et sa propriétaire, fait mine de s'emballer, pour amuser un enfant dont le nez s'écrase contre la vitre, et recommence ainsi, jusqu'au soir, jusqu'à l'extrême limite au delà de laquelle il estime que les honnêtes gens doivent être couchés. Après quoi, il force un peu l'allure, pareil à un cheval sentant l'écurie, et, comme il n'a de secret pour personne, il déclare bien haut, à tous les noctambules que cela peut intéresser, qu'il « rentre au dépôt ».

(Paul Décorvet, « Le pain et le sel ».)

Exercices :

1. Mettre un titre à ce texte.

Ce sujet n'offre rien à première vue de bien original. Cette description pourrait être banale. Cependant elle est amusante.

L'auteur prête au tram une personnalité, c'est-à-dire des pensées, des sentiments humains. Les pensées et les sentiments de ce que l'on appelle « un petit bourgeois ». Tracer un bref portrait du petit bourgeois. Citer les passages où l'auteur présente des traits de caractère « petit bourgeois ».

2. Comment l'auteur présente-t-il les idées suivantes : Le tram fait beaucoup de bruit le long du chemin. — Le tram s'arrête souvent. — Il va et vient. — Une dame, un vieux monsieur prennent le tram, une autre dame en descend. — Le tram prend de la vitesse. — Le wattman a hissé le panneau « Rentre au dépôt ».

3. Justifiez les images suivantes, c'est-à-dire montrez qu'elles illustrent bien ce que l'auteur a voulu dire :

J'écoute son tintamarre *s'étirer* le long du chemin.

Il est l'un des premiers à *bousculer* le silence du matin.

Il cueille *avec précaution*, sur le bord du trottoir, un vieux monsieur rhumatisant.

Il *abandonne à regret* un panier de provisions et sa propriétaire. Pourquoi le panier est-il mentionné avant la propriétaire ?

4. Essayez de trouver un ton semblable pour décrire : L'automobile postale. — Le rouleau compresseur. — La machine à battre. — La locomotive de manœuvre. — Le pressoir mécanique. — La bétonneuse. — Un accident. — Une collision.

Emploi de la négation

Place le mot n' à l'endroit où il est nécessaire.

On a beau prêter l'oreille, on entend seulement qu'on entend rien (Ramuz).

Les gens regardent vers la montagne qu'on aperçoit que de place en place (id.).

Comme si on avait pas fait tout ce qu'on a pu ! (id.)

De mémoire d'homme, on avait vu le thermomètre si bas.

Dans tout le pays, le travail a repris d'une façon qu'on aurait pu prévoir, il y a quelques mois seulement.

On a peur que les radiateurs gèlent.

Ne crois-tu pas qu'on ait confiance en moi ?

Si l'on y veille, il arrivera malheur.

On aurait tout de même pu prévoir ces conséquences.

Aucun a voulu me suivre.

On a effectué des recherches que sur des indices très vagues.

On a cessé de lui répéter chaque jour qu'il devait travailler.

Quand le malheur est arrivé, on a perdu la carte.

Place le mot n' à l'endroit où il est nécessaire.

Cette méthode est devenue un instinct auquel inconsciemment on obéit, si l'on y prend garde (Brunot).

On est laid que si l'on a pas une belle âme.

On entend plus que la douce haleine des zéphyrs dans les rameaux.

Lorsqu'on a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.

On est heureux dès qu'on aspire plus à l'être davantage.

Les meilleures choses finissent par devenir insupportables si l'on en use avec modération.

On est grand qu'autant qu'on est juste.

Aujourd'hui, on extrait une dent que si l'on a aucune possibilité de la réparer.

Si l'on y met ordre, certaines espèces de fleurs des Alpes vont disparaître de plus en plus.

Qu'on a de peine à ne point voir le mal chez ses semblables !

On arrive à quelque chose dans la vie que si l'on a mis toutes ses forces à remplir son devoir.

Place le mot n° à l'endroit où il est nécessaire.

Il souffrait d'une de ces maladies bizarres comme on en voit qu'aux paysans (J. et J. Tharaud).

Les cailloux étaient si pointus qu'on osait y poser les pieds nus.

Lorsqu'on est mécontent de soi, on en veut à tout le monde.

On étudie jamais assez l'histoire de son pays.

Les comètes sont des astres accompagnés d'une longue traînée lumineuse ; on en a observé qui sont très belles, mais on en a point vu d'aussi importante que la comète de Halley qu'on aperçoit que tous les 75 ans environ.

On entend de fort loin le grondement de la cataracte du Niagara ; rien est plus imposant.

On essaie en vain de rattraper le temps perdu.

On apprend jamais trop tôt à penser aux autres.

Rien est plus important que l'exemple.

Si l'on poursuit deux lièvres à la fois, on en atteindra aucun.

Rien est beau que le vrai ; le vrai seul est aimable (Boileau).

Grâce à de savants calculs on a pu déterminer la distance du pôle à l'équateur.

POUR LES PETITS

TROIS PETITS OISEAUX

Trois petits oiseaux dans une cage ;

Le chat est bien sage.

Trois petits oiseaux endormis ;

Le chat qui sourit.

Trois petits oiseaux réveillés ;

Le chat va les manger.

Le jet d'eau s'élance,

Il fouette le chat. Allons, en bas plus vite que ça !

Les oiseaux sont sauvés,

Le chat est tout mouillé,

C'est bien fait.

Marie Vaucalys.

CHANTECLER

<i>Au matin clair, Coq Chantecler, Lance bien haut : Cocorico ! Quand tu appelles, Le poulailler Ouvre ses ailes Pour s'éveiller.</i>	<i>Tu as bel air, Mon Chantecler, Et les poulettes Penchent la tête Pour t'écouter Pour t'admirer, Perché bien haut, Sur tes ergots.</i>
---	--

LA GRUE ET LE VERMISSEAU

<i>Qui a vu, Tout menu, Tout chenu, Le petit ver tout nu ?</i>	<i>Et la grue A voulu Gober cru, Le petit ver tout nu.</i>
<i>C'est la grue Qui a vu, De la nue, Le petit ver tout nu.</i>	<i>Dans laitue Bien feuillue, Disparut Le petit ver tout nu.</i>
<i>Et la grue, Trop goulue, N'a pas eu Le petit ver tout nu.</i>	

Marcelle Vérité (Rimes enfantines).

JE VOUDRAIS ÊTRE UN ESCARGOT

*Je voudrais être un escargot
Avec des yeux sur élastique.
Parmi les fleurs de haricots
Et les petits coitrons comiques,
Corne à biborne,
Je montrerais mes cornes
Sans attendre la chanson,
Comme toi, colimaçon.
Puis, quand j'entendrais mon frère
Me crier des noms,
Je pourrais, pour le faire taire,
M'enfermer dans ma maison.*

*M. Budry
(« Patrie Suisse », juillet 1945.)*

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

COURS DE RACCORDEMENT du 24 avril au 13 juillet 1946.

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il prépare également au Gymnase classique cantonal, qui prépare lui-même à l'Université. Le C. C. C. conduit à toutes les études supérieures, à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. Les classes de VI^e à I^e sont précédées d'un cours de raccordement.

Le cours de raccordement prépare à la VI^e et à l'étude du latin. Les élèves qui le réussissent sont admis d'office en VI^e au mois de juillet. Le cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées. Il est recommandé à tous les élèves qui veulent entrer au C. C. C.

Age d'admission: 10 ans révolus en 1946.

Examens d'admission: les vendredi 29 (écrit) et samedi 30 mars (oral), à 8 heures, au Collège. Le programme demandé est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires.

Les inscriptions sont reçues au Collège (7, avenue Béthusy, tél. 2 43 21) dès ce jour et jusqu'au mardi 26 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. Il est accordé au Collège des dispenses d'écolage et des bourses d'études pour les élèves méritants de condition modeste. 345



Pianos à queue et pianos

Réparations
Révisions
Accordages

Atelier de réparations

Echange
Location 329

Symphonia

Bienne, rue Centrale 31, tél. 2 41 21

Instituteurs Institutrices

IMEDIA calcule pour vous les moyennes de vos notes et supprime ce travail ennuyeux. Demandez-le à Case postale 348 La Chaux-de-Fonds.

Prix: Fr. 2.10

TOUT LE MATERIEL SCOLAIRE

Librairie Coopérative

LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE

347

ECOLES DES ARTS ET MÉTIERS - GENÈVE

Durée des études : 4 ans - 9 écoles

A. Etudes supérieures avec immatriculation à l'Université :

HAUTE ECOLE D'ARCHITECTURE décernant le diplôme d'architecte avec un Atelier d'Etudes Supérieures pour architectes.

ECOLE NORMALE DE DESSIN formant des maîtres pour l'enseignement secondaire.

B. Etudes artistiques :

ECOLE DES BEAUX ARTS : Peinture et sculpture.

C. Etudes techniques :

TECHNICUM : 5 sections : bâtiment, génie civil, mécanique, électrotechnique, horlogerie.

D. Apprentissage :

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS : Dessinateurs en publicité, dessinateurs de mode, peintres-décorateurs, ensembliers, émailleurs-peintres sur émail, sculpteurs sur pierre ou sur bois, bijoutiers-joailliers.

ECOLE DE MÉCANIQUE : Mécaniciens de précision, mécaniciens-outilleurs, Mécaniciens-garagistes.

ECOLE D'HORLOGERIE : Horlogers-rhabilleurs, outilleurs-horlogers, poseuses de spiraux, mécaniciens sur appareils électriques et de radio-électricité.

ECOLE DES MÉTIERS : Serruriers-constructeurs, ferblantiers-appareilleurs, menuisiers, ébénistes.

346

E. Ecole complémentaire professionnelle :

ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946	Ecole d'apprentissage : 19 août 1946
OUVERTURE DES COURS :	Ecole artistique et technique : 30 août 1946
	Etablissements supérieurs : 5 octobre 1946

Deux cours préparatoires, destinés aux élèves d'autres cantons et spécialement de Suisse alémanique, auront lieu du 23 avril au 22 juin 1946.

RENSEIGNEMENTS A LA DIRECTION DE L'ÉCOLE : 22, rue de Lyon - Tél. 2 48 60

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

1938	29 élèves
1942	59 élèves
1946	105 élèves

Section B : Garçons de 10 à 16 ans

Maturités. Baccalauréats
Entrée au Gymnase
Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

MONTREUX, 16 mars 1946

LXXXII^e année — N° 11

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

GYMNASE SCIENTIFIQUE

Commencement des classes: mercredi 24 avril 1946, à 8 heures.

Les élèves sortant du Collège scientifique cantonal ou des Collèges communaux sont inscrits d'office et sont priés de ne faire aucune démarche préalable.

Pour les autres candidats: Inscriptions le samedi 30 mars 1946, à 10 h. 15.

Examens d'admission: mardi 23 avril 1946, à 8 heures.

348

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 16 ans

1938 29 élèves

1942 59 élèves

1946 105 élèves

Section B: Garçons de 10 à 16 ans

Maturités. Baccalauréats

Entrée au Gymnase

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

281



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres. 218

AMATEURS d'un chocolat exquis
goûtez le

DELECTA *Klaus*

mi-amer

extra-fin